



## Immigration-regroupement familial

Par **jdfi39fe**, le **01/09/2015 à 10:05**

Je suis résident français . Je suis mariée avec un Français . Je voudrais apporter ma sœur et ses deux enfants à la France (3 ans et un an et demi). Elle est du Pérou. Elle vient en Octobre avec un visa de touriste. Je veux savoir si nous pouvons changer leur statut d'immigration. Est-ce qu'il a une alternative pour elle de rester ici en France. Est-ce que je pourrais utiliser le regroupement familial.  
Merci

Par **amajuris**, le **01/09/2015 à 10:20**

bonjour,  
le regroupement familial s'applique à l'étranger qui veut faire venir sa famille c'est à dire son époux(se) et ses enfants donc ne concerne pas votre situation.  
votre soeur doit avoir un visa long séjour pour séjourner plus longtemps en france.  
à l'expiration de son visa touristique, votre soeur et ses enfants se retrouveront en situation irrégulière avec ses conséquences.  
salutations